



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 19 mars 2019.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

### Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - M. Alain DENOYELLE - M. Vincent FRISTOT - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - M. René DE CEGLE - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Georges BURBA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - Mme Jeanne JORDANOV - Mme Marie-José SALAT - M. Patrice VOIR - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - Mme Laure MASSON

### Absents ayant donné pouvoir :

Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND  
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Corinne BERNARD  
Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT  
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à M. Claus HABFAST  
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS  
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Jacques WIART  
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER

### Absents excusés :

Mme Mireille D'ORNANO - M. Alain BREUIL

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Marina GIROD DE L'AIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20190325\_4 - Candidature de la Ville de Grenoble au titre de Capitale verte européenne 2022

SEANCE DU 25 MARS 2019

**4-(14138). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE\_ : Candidature de la Ville de Grenoble au titre de Capitale verte européenne 2022**

**Madame Maud TAVEL et Monsieur Antoine BACK exposent,**

Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années, la ville de Grenoble mène une politique ambitieuse de lutte contre le réchauffement climatique, de préservation des ressources naturelles, d'intégration de la santé environnementale pour tous les citoyens.

L'objectif minimal qu'elle s'est fixé d'ici 2030 est de réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de particules fines, de réduire de 40% la consommation d'énergie par habitant, de diviser par 4 les émissions de dioxyde de carbone grâce à une stratégie audacieuse sur les déplacements. D'ici 2030 également, GEG produira suffisamment d'énergie pour alimenter le territoire en électricité 100% verte, 0% nucléaire, 0% carbone.

La Ville s'engage aujourd'hui dans le renouvellement du label Citergie, pour valoriser les actions de la municipalité en matière de politique environnementale et climatique et vise le label Gold, récompensant la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie très ambitieuse, label décerné à seulement deux collectivités pionnières sur cette thématique en France.

Consciente des atouts et de la synergie des acteurs de son territoire et afin de se mesurer aux villes européennes portant ces dynamiques de transition écologique et énergétique de manière encore plus ambitieuse (villes neutres en Carbone, péages urbains, etc.), la Ville souhaite porter la candidature de Grenoble au titre de capitale verte européenne 2022.

Le titre de capitale verte de l'Europe, institué en mai 2008, est attribué chaque année par la Commission européenne à la ville de plus de 100.000 habitant-e-s qui aura rempli des objectifs «ambitieux» en matière d'environnement, de développement durable et pouvant agir comme «modèle» pour entraîner d'autres villes dans son sillage.

Les villes candidates sont évaluées sur la base de douze indicateurs cumulatifs dont la contribution locale à la lutte contre le changement climatique planétaire, les transports, les espaces verts urbains, le bruit, la production et la gestion des déchets, la nature et la biodiversité, l'air, la consommation d'eau, le traitement des eaux usées, l'éco-innovation et l'emploi durable, la gestion de l'environnement par les pouvoirs locaux et la performance énergétique. La mobilisation de l'écosystème des acteurs locaux est également un élément clé évalué par les experts pour décerner le titre à la capacité d'une ville à mobiliser l'ensemble du territoire sur ces enjeux.

La première ville à décrocher le titre en 2010 a été Stockholm, puis se sont succédées de 2011 à 2018 : Hambourg, Vitoria-Gasteiz (Pays basque espagnol), Nantes, Copenhague, Bristol Ljubljana, Essen et Nimègue aux Pays-Bas. La ville détenant le titre pour 2019 est Oslo.

La ville de Grenoble peut s'appuyer sur ses engagements européens et ses partenariats avec d'autres villes européennes sur ces thématiques. Pour rappel la ville de Grenoble figure parmi le premier groupe de villes signataires de la Convention européenne des Maires pour le climat (délibération 2008), de la charte d'Aalborg, de Leipzig. La Ville a été et reste présente dans des consortiums européens pour des projets de recherche et développements (FP6, FP7, H2020) aux côtés de villes telles que Malmö, Oslo,

Amsterdam, Delft,... Enfin, la qualité des relations entretenues avec ses villes jumelles telles qu' Essen, capitale verte 2017, comme ses échanges avec de nombreuses villes du monde qui forment un réseau de villes en transition sont également de nature à renforcer le sérieux de la candidature de Grenoble pour ce titre.

Si elle est retenue parmi les finalistes, Grenoble participera au réseau des villes européennes pionnières en matière d'actions engagées pour l'environnement et le climat au bénéfice de ses habitants. Ces grandes villes d'Europe qui sont conscientes de leur responsabilité et de leur rôle pour faire avancer ces thématiques auprès des institutions européennes et pour inspirer les États afin de tenir les promesses de la COP 21 de 2015.

Si elle est lauréate du titre, Grenoble deviendra alors en 2022 le territoire ambassadeur au niveau national et européen des actions en matière de transition énergétique, environnementale, économique, sociale. Le territoire et ses acteurs seront mis sur le devant de la scène et de nombreux événements seront organisés. S'en suivront inévitablement une valorisation accrue de l'image du territoire entraînant tourisme, venue d'investisseurs, entreprises bénéfique à l'économie du territoire.

Cette candidature est l'occasion pour de nombreux partenaires locaux (grenoblois et plus largement de la région grenobloise) de travailler ensemble à une valorisation intelligente et soutenable du territoire. La clé de notre réussite est d'avancer ensemble, avec toutes et tous : acteurs publics, acteurs privés, société civile, habitants, etc. La candidature de Grenoble est une formidable opportunité pour accélérer les transitions déjà engagées.

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Ville Durable du jeudi 14 mars 2019

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la candidature de la Ville de Grenoble au titre de Capitale verte européenne 2022 auprès de la Commission Européenne**

**- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à cette candidature**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Mme Maud TAVEL

Affichée le : 28 mars 2019